Royaume du Maroc
Ministère de l'Economie et des Finances
Direction des Affaires Administratives et Générales
DPL/SA

المملكة المغربية
وزارة الاقتصاد والمالية
مديرية الشؤون الإدارية والعامة

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DES PRIX N°6/2018/MEF/AC/MAIN

Le 27 mars 2018 à 9 heures 30 minutes, il sera procédé, dans la salle de réunions de la Direction des Affaires Administratives et Générales (DAAG) du Ministère de l'Economie et des Finances, Rabat-Chellah à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres sur offres des prix pour la maintenance du logiciel de statistiques et d'économétrie pour le compte du Ministère de l'Economie et des finances, à Rabat.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au **service des Achats de la Direction des Affaires Administratives et Générales** - **Ministère de l'Economie et des Finances** - Rabat - Chellah. **Bureau n°206, 2ème étage Entrée «D»,** Il peut être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma) et du site Internet du Ministère de l'Economie et des Finances (www.finances.gov.ma **(Rubrique ''Appel d'Offres'')**.

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à la somme de quatre cent dirhams (400,00 Dhs).

L'estimation des coûts des prestations est fixée à la somme de vingt-quatre mille dirhams toutes taxes comprises (24 000,00 DH TTC).

Le contenu ainsi que la présentation et le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 joumada Ier 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer, contre récépissé, leurs plis dans le bureau d'ordre de la DAAG du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé, avec accusé de réception, au bureau d'ordre précité ;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres en début de séance et avant l'ouverture des plis ;
- Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique au maître d'ouvrage via le portail marocain des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.